

Résolution présentée par la délégation

Guyana

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Dépénalisation de la culture du chanvre

L'Assemblée Générale,

Sachant que le chanvre peut être cultivé sur toute la planète et sur tous types de sol, dans des climats de 7 à 30 degrés et que même en cas de sécheresse, la plante de chanvre peut aller chercher suffisamment d'eau dans les couches les plus profondes du sol.

,
Seulement 1 hectare de cette culture fixe 15 tonnes de CO₂, lors de la photosynthèse, une grande partie est ensuite restituée au sol.

Soulignant que le chanvre a conduit beaucoup de scientifiques comme le célèbre biochimiste R.Lee Hamilton, à penser que sa consommation contribue à un "état de super santé".

Insistant sur le fait que l'industrie pharmaceutique affirme que le chanvre est un excellent remède pour toutes sortes de maux tels que certaines maladies chroniques, des migraines, des douleurs menstruelles ou encore des problèmes de sommeil.

Convaincu que le chanvre possède de toute évidence un immense potentiel de développement économique et que cela permettra de renforcer le secteur agricole du pays et de le diversifier.

Ajoutant que la culture du chanvre est un réservoir de biodiversité, car il favorise les insectes pollinisateurs, les auxiliaires des cultures, et constitue ainsi une zone refuge pour la faune sauvage.

Rappelant que le chanvre est capable de couvrir les 4 besoins de l'humanité, se nourrir, se loger, s'habiller et se soigner.

Décide d'inciter tous les pays du monde à dépénaliser la culture du chanvre afin de découvrir ses bienfaits dans tous les domaines.

Le texte français fait foi